

# Enseignement Musical Complet

*A TOUS LES DEGRÉS*

ÉLÉMENTAIRE, SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR



POUR LA FORMATION DE

Professeurs de Musique  
Exécutants et Virtuoses  
Chanteurs de Théâtres et de Concerts  
Organistes  
Compositeurs  
Chefs d'Orchestre



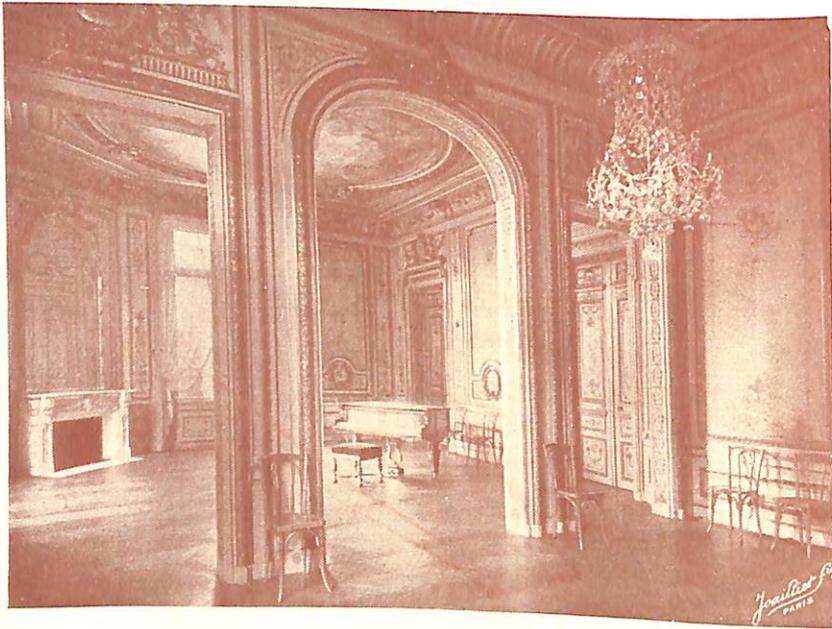
Préparation aux Examens  
de la Ville et de l'État



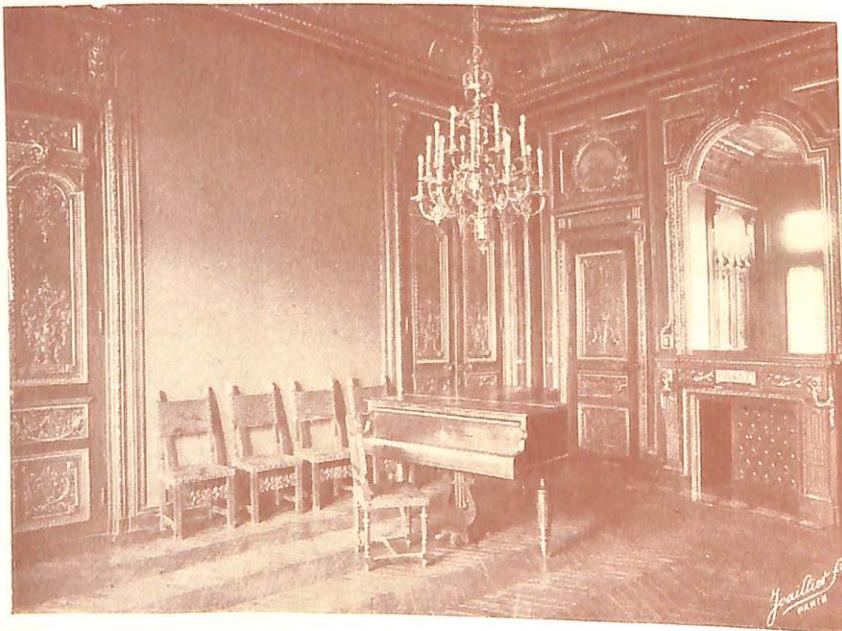
COURS D'INTERPRÉTATION  
ET DE PERFECTIONNEMENT

destinés aux Élèves diplômés des Grands  
Conservatoires de France et de l'Étranger,

PAR LES PLUS GRANDS MAÎTRES



SALLE ALFRED CORTOT



UNE CLASSE DE PIANO  
(SALLE SUZ. DEUTSCH DE LA MEURTHE)

## HISTORIQUE

Fondée, en 1919, par MM. Alfred CORTOT et Auguste MANGEOT, avec l'approbation du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, et placée, en 1928, sous le patronage du Ministère des Affaires Étrangères, l'École Normale de Musique de Paris reçoit, sans concours, des élèves de tout âge et de toute nationalité, à la seule condition qu'ils apportent à la musique la ferveur que réclame son étude et des capacités suffisantes.

Son effectif annuel est d'environ 700 élèves appartenant à plus de 30 nationalités différentes, la France étant représentée dans cet effectif par une bonne moitié. C'est donc le Centre international le plus important pour l'enseignement de la musique.

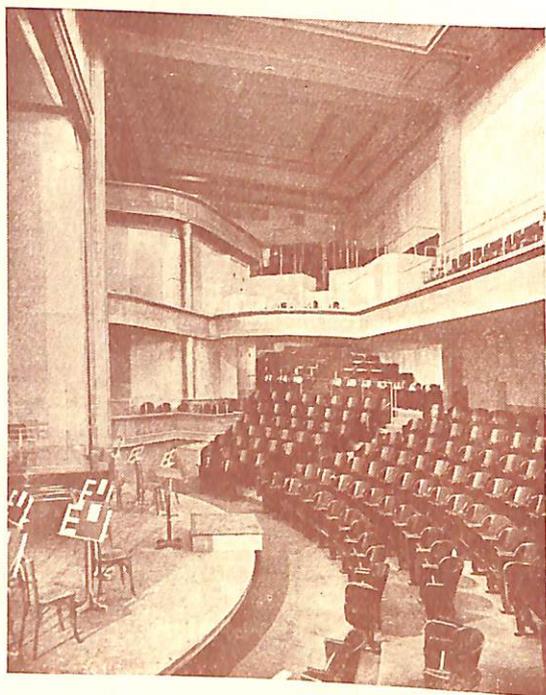
Ses chefs d'école sont :

Composition. . .	PAUL DUKAS.
Piano . . . . .	ALFRED CORTOT.
Violon . . . . .	JACQUES THIBAUD.
Violoncelle . . .	PABLO CASALS.

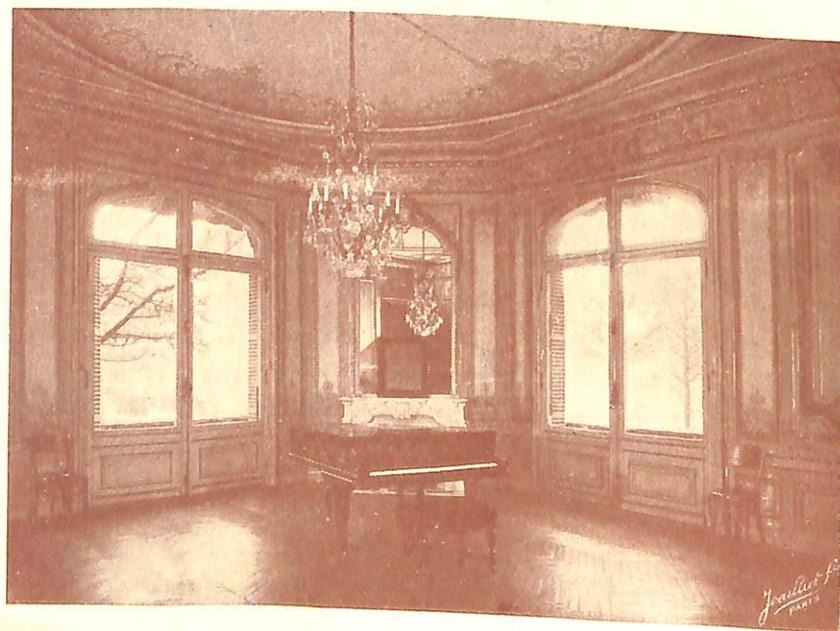
auxquels sont adjoints plus de soixante professeurs enseignant sous leur contrôle.

Établie, de 1920 à 1927, rue Jouffroy, son extension rapide a nécessité son transfert dans l'important et somptueux immeuble, qu'elle occupe depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1927, dans un des quartiers les plus agréables et les plus salubres de Paris, près du Parc Monceau.

Une Salle de Concerts de 500 places édiflée en 1929 par MM. A. & G. PERRET permet à l'École de donner des concerts d'orchestre et de nombreuses et importantes auditions de professeurs et d'élèves.



LA SALLE DE CONCERTS



SALLE PABLO CASALS

## LA DIRECTION



La Direction de l'École Normale de Musique de Paris est assurée par

M. ALFRED CORTOT, PRÉSIDENT-FONDATEUR,

et par

M. AUGUSTE MANGEOT, DIRECTEUR-FONDATEUR.

assistés d'un Conseil des Professeurs composé de :

M. PAUL DUKAS

(Composition) :

Mlle NADIA BOULANGER

(Harmonie et Contrepoint) :

M. MARCEL DUPRÉ

(Orgue) :

M. LAZARE LEVY ;

M<sup>me</sup> GIRAUD-LATARSE

(Piano) ;

M. JACQUES THIBAUD

M. MAURICE HAYOT ;

(Violon) ;

M. D. ALEXANIAN

(Violoncelle).

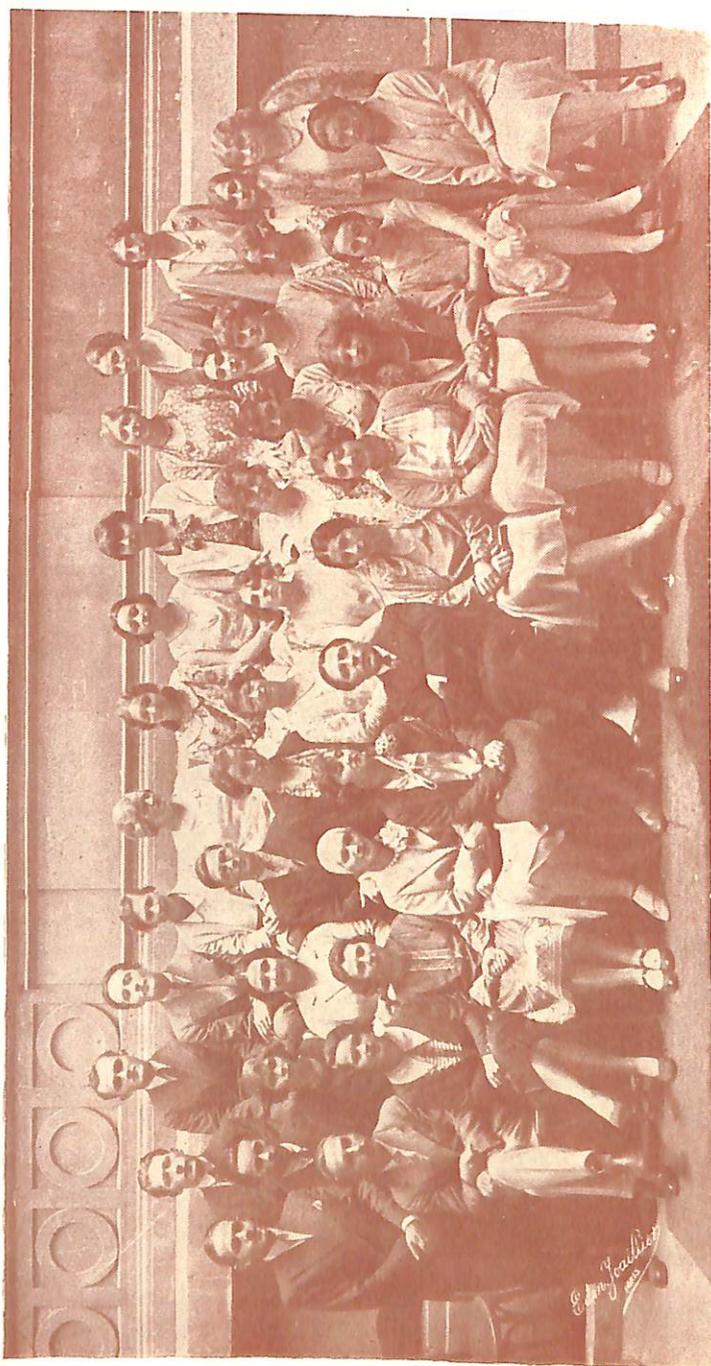


LE BUREAU DU DIRECTEUR

Le Directeur se tient chaque après-midi à la disposition des parents et élèves pour tous renseignements.

La plus grande bienveillance est assurée aux élèves, qui sont considérés comme appartenant tous à la même famille, à condition qu'ils observent la discipline de l'École et qu'ils aient une bonne tenue dans les classes.

Les absences non excusées sont signalées aux familles.



LE COURS D'INTERPRÉTATION D'ALFRED CORTOT. A L'ÉCOLE NORMALE DE MUSIQUE. EN 1929

## ESPRIT DE L'ENSEIGNEMENT



L'ENSEIGNEMENT de l'ÉCOLE NORMALE DE MUSIQUE est basé sur une *pédagogie rationnelle*. Cette pédagogie repose sur le principe physiologique suivant : l'action des muscles étant commandée par le cerveau, les muscles n'agissent bien que s'ils sont bien commandés.

Une bonne technique des doigts ou du larynx dépend donc d'une bonne *technique intellectuelle*, c'est-à-dire d'une perception spontanée de la musique.

De cette technique musicale intellectuelle dépend toute la valeur du musicien. Les génies musicaux, ou les prodiges, la possèdent instinctivement. Les autres peuvent l'acquérir progressivement par l'étude du solfège, de l'analyse harmonique, de la construction musicale, etc.

Il convient donc de mettre à la base de l'enseignement d'un instrument ou de la voix et à tous les degrés, un *enseignement général de la musique*, qui dote les élèves d'une technique intellectuelle. Elle est la fleur dont la technique manuelle est le fruit.

L'application de ce principe a permis de déterminer la façon dont les élèves doivent travailler. On la trouvera exposée sommairement à la suite des programmes d'examens. (Voir la notice spéciale).

L'enseignement de l'ÉCOLE NORMALE DE MUSIQUE n'en est pas moins aussi libéral et universel que possible. Il respecte la personnalité de chaque élève, conserve aux étrangers leur caractère national et leur fournit le moyen de le développer et de l'exprimer librement.

D'autre part, l'enseignement de l'École Normale est organisé de telle manière que :

1° Il existe une liaison permanente entre toutes les classes suivies par un même élève ;

2° L'élève arrive à se contrôler lui-même et à être son propre maître lorsqu'il quitte l'École ;

3° L'élève profite de la leçon donnée, en sa présence, à un camarade et y est associé de telle manière que son intérêt et son attention soient soutenus pendant toute la durée du cours.

En un mot, l'enseignement de l'École Normale est *complet* parce qu'il n'omet rien et qu'il est le résultat de l'homogénéité établie entre les diverses branches de l'enseignement général et les divers enseignements spéciaux.

# ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

ㄱ ㄷ ㄴ

L'enseignement général est obligatoire pour tous les élèves désireux d'être diplômés. Il ne constitue pas un complément d'études, mais, au contraire, la base essentielle de tout enseignement spécial, qu'il doit *précéder* plutôt que suivre.

## SOLFÈGE.

Théorie des valeurs de durée, des hauteurs de sons, des intervalles, des tonalités, des modes, des rythmes, des mesures, etc. Lecture dans toutes les clés, relations des clés, transpositions. *Lecture mentale.*

Audition. Développement de l'ouïe. Dictées mélodiques. Dictées harmoniques. *Audition mentale.*

Théorie du son. Formation du son. Vibrations. Eléments d'acoustique.

## ANALYSE HARMONIQUE.

Accord de 3, 4 et 5 sons et leurs renversements. Chiffrages. Notes accidentelles, retards, pédales, broderies, appoggiatures, notes de passage, échappées, anticipations, etc.

## CONSTRUCTION MUSICALE.

Etudes des formes : Fugue, Suite ou Partita, Sonate, Thème varié, etc.

## HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Histoire de la musique, de l'Antiquité à nos jours. — Les grandes époques de la Musique. — La vie et les œuvres des grands compositeurs. — La Musique dans l'histoire de la civilisation. — Conférences sur la musique moderne suivies d'auditions d'œuvres avec le concours des auteurs.

## MUSIQUE D'ENSEMBLE.

Sonates pour deux instruments. — Trios, Quatuor, etc. — Accompagnement. Duos, Trios et Quatuors vocaux.

## LECTURE A VUE, DECHIFFRAGE, ACCOMPAGNEMENT.

## MUSIQUE SYMPHONIQUE.

Exécution des symphonies classiques, romantiques et modernes, et des poèmes symphoniques, à deux pianos, ou avec réduction d'orchestre.

## MUSIQUE CHORALE.

Ensemble choral. — Exécution des chœurs à une, deux, trois et quatre voix.

## ORCHESTRE.

Etude des symphonies classiques. Accompagnement des solistes.

# ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL FACULTATIF

ㄱ ㄷ ㄴ

## GYMNASTIQUE RYTHMIQUE.

## LANGUES FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRES.

Français (pour les étrangers), Anglais, Italien, Allemand, Espagnol, etc. (pour les Français).

## INSTRUCTION GÉNÉRALE.

Grammaire française. — Orthographe, Syntaxe. — Rédactions. — Arithmétique. — Histoire. — Géographie. — Sciences Naturelles.

(Ce cours est destiné aux élèves qui, ayant une instruction générale insuffisante, ont besoin de la compléter).

ㄱ ㄷ ㄴ

# ENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX

ㄱ ㄷ ㄴ

PIANO.

ORGUE.

VIOLON.

ALTO.

VIOLONCELLE.

CONTREBASSE.

INSTRUMENTS A VENT.

HARPES.

CHANT.

Technique. — Interprétation. — Déclamation lyrique. — Mise en scène. — Art lyrique. — (Etude des poèmes, des personnages, style, esthétique).

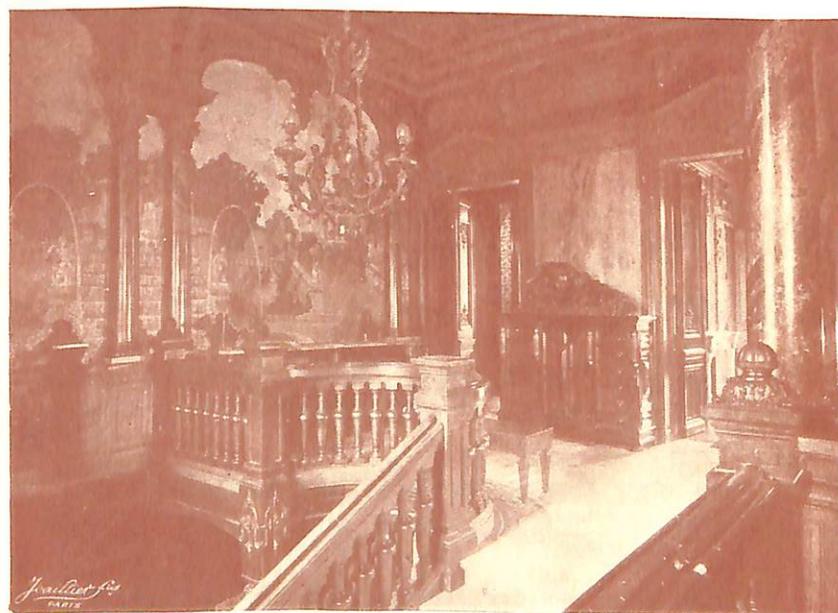
## COMPOSITION MUSICALE.

HARMONIE — CONTREPOINT — FUGUE — ORCHESTRATION

Consulter chaque année le Tableau des Professeurs titulaires  
des classes énumérées ci-dessus.



LA BIBLIOTHÈQUE  
(SALLE TAUBER)



LE VESTIBULE

## COURS D'INTERPRÉTATION POUR ARTISTES ET VIRTUOSES



L'École Normale a adjoint à son enseignement quotidien des séries de cours d'interprétation, destinés aux élèves ayant terminé leurs études dans un Conservatoire ou une grande Ecole de France ou de l'Étranger et à de jeunes artistes qui désirent se perfectionner auprès des plus illustres maîtres.

Ces cours, dont le nombre varie de 6 à 12, ont lieu généralement aux mois de mai ou juin et durent chacun de deux à trois semaines.

Il suffit pour indiquer la valeur et la rareté d'un tel enseignement de dire que les cours d'interprétation sont faits à l'École Normale par :

PIANO : ALFRED CORTOT ;

VIOLON : EUGÈNE YSAÏE, JACQUES THIBAUD, GEORGES ENESCO ;

CHANT : CROIZA, NINON VALLIN.

Ces cours admettent des exécutants et des auditeurs faisant partie ou non de l'École Normale.

Les dates des cours, les programmes, etc., sont publiés chaque année au début de la saison et envoyés à toute personne qui en fait la demande.

## ASSOCIATION AMICALE

L'Association Amicale de l'École a pour but d'établir entre les Élèves, anciens Élèves, Professeurs et Amis de l'École, des relations amicales, de constituer un foyer familial et d'apporter une aide matérielle et morale à ceux de ses membres qui en auraient besoin.

Elle comprend :

1° des *Membres Adhérents* (obligatoire pour les Élèves et Professeurs). Cotisation 50 francs par an.

2° des *Membres Sociétaires* (ayant droit aux concerts donnés par les Professeurs et Élèves Licenciés). Cotisation 50 francs par an.

3° des *Membres Auditeurs* (ayant droit aux Concerts Symphoniques privés). Cotisation 150 francs par an. Nombre limité à 400.

4° des *Membres Bienfaiteurs*. Cotisation unique de 1.000 francs.

## LES DIPLOMES.

Les études comprennent trois degrés :

*Préparatoire — Secondaire — Supérieur.*

L'enseignement préparatoire va de la période qui suit celle des débuts jusqu'au moment où l'élève est en possession du langage musical et d'une technique lui permettant d'exécuter des œuvres de moyenne difficulté.

Les études de ce degré sont sanctionnées par le *Brevet Élémentaire d'Aptitude*, qui n'est pas un titre suffisant pour enseigner, mais qui y prépare.

\*  
\*\*

L'enseignement secondaire envisage l'acquisition des connaissances théoriques, techniques et esthétiques, qui permettent de débiter dans l'enseignement et d'assurer l'exécution d'œuvres assez difficiles.

Les études de ce degré sont sanctionnées par le *Diplôme d'Enseignement* et le *Diplôme d'Exécution*.

\*  
\*\*

L'enseignement supérieur se propose de doter l'élève d'un métier complet de musicien, de professeur et d'interprète.

Il est sanctionné par la *Licence d'Enseignement* pour les élèves se destinant au professorat, et par la *Licence de Concert* pour ceux se destinant à jouer en public.

## DURÉE DES ÉTUDES.

La durée des études est naturellement variable. Elle dépend des aptitudes, de la qualité et de la somme de travail des élèves.

Un enfant qui commence la musique à 6 ou 7 ans et qui reçoit indépendamment de la musique une instruction générale, peut obtenir le *Brevet Élémentaire d'Aptitude* entre 15 et 17 ans.

Il faut ensuite compter deux années pour l'enseignement secondaire et deux à trois années pour l'enseignement supérieur.

## ADMISSIONS.

Les élèves désireux d'entrer à l'École Normale ayant rempli une formule d'inscription, indiquent le genre d'études qu'ils désirent suivre. Un bref examen, où ils exécutent un morceau de leur choix, permet ensuite de les classer dans le degré qui convient à leur savoir. Ils peu-

vent, selon le résultat de cet examen, être immédiatement admis dans l'enseignement secondaire ou supérieur.

Les élèves sont admis à toute époque de l'année. Il est toutefois préférable qu'ils soient présents dans le courant d'octobre.

## EXAMENS.

Les examens ont lieu chaque année, dans la première semaine de juillet. Ils consistent dans une série d'épreuves dont on trouvera les programmes dans la notice spéciale. Ils ont lieu à huis clos et n'affectent en aucun cas la forme de concours avec prix et accessits dont le principe est absolument réprouvé.

L'admission aux examens est prononcée à la suite des inspections d'avril et de juin.

Les élèves ne désirant pas avoir de diplômes et qui ne cherchent pas à devenir professionnels, ne sont pas tenus de passer les examens.

## NOTES TRIMESTRIELLES.

Il est adressé, aux parents, chaque trimestre et plus souvent s'ils le désirent, un bulletin de notes qui les renseigne sur le travail et les progrès des élèves. Chaque élève reçoit à son entrée à l'école un livret scolaire où sont inscrits les notes trimestrielles, les diplômes obtenus, etc. Ce livret lui est remis à sa sortie de l'École.

## AUDITION DES ÉLÈVES.

Les élèves prennent part, au moins deux fois par an, à des auditions publiques, à titre individuel ou collectif.

Ils assistent à des conférences sur les œuvres modernes données avec le concours des compositeurs.

## BIBLIOTHÈQUE.

Les Elèves trouvent à la Bibliothèque un grand nombre de livres, morceaux, partitions qu'ils peuvent consulter sur place, ou en demander le prêt pour une semaine.

## BOURSES D'ÉTUDES.

L'École Normale de Musique est inscrite au nombre des Etablissements d'instruction recevant des Élèves titulaires de bourses départementales et de l'Étranger. Les Élèves étrangers bénéficient de la taxe réduite pour l'obtention de leur carte d'identité. Les Élèves habitant hors de Paris obtiennent des abonnements, au tarif d'étudiants, des Compagnies de chemin de fer.

## CONCERTS. VISITE DES MUSÉES.

Les plus grandes facilités sont données aux élèves pour suivre les concerts de musique de chambre, de piano, de violon, chant, orgue, etc., organisés par l'École ou en dehors d'elle, pour entendre de nouvelles œuvres et pour visiter les musées de peinture et de sculpture, sous la direction d'un Maître.

## COURS D'ENFANTS ET DÉBUTANTS.

Il est essentiel d'assurer aux enfants un enseignement musical de haute qualité, si l'on veut qu'ils prennent goût à la musique et fassent des progrès.

Les parents qui croient qu'un professeur quelconque suffit au jeune âge font la même erreur que s'ils lui donnaient une nourriture quelconque.

Rien n'est délicat comme les premières leçons de musique.

L'École Normale assure aux enfants et aux débutants un enseignement rationnel offrant les meilleures garanties. Il comprend le solfège (méthode Thiberge) ou la gymnastique rythmique (Jaques Dalcroze) et l'étude d'un instrument.

Les cours d'enfants ont lieu le mercredi et le samedi, de 4 heures à 6 heures.

## PENSION.

L'École Normale tient à la disposition des parents n'habitant pas Paris, une liste choisie de pensions de jeunes filles, ou de familles, à des prix variant, selon le confort, de 30 à 50 francs par jour.

On trouve chaque jour, à midi et à 7 heures, de bons repas à l'École, au prix le plus réduit.

L'École se charge de tous les achats de musique ou d'instruments dont les élèves ont besoin pour leurs études.

## PRIX DES ÉTUDES :

1° Pour toutes les branches obligatoires de l'enseignement général (solfège, analyse harmonique, construction musicale, lecture à vue, musique d'ensemble, histoire de la Musique) et une branche de l'enseignement spécial, c'est-à-dire pour l'enseignement complet :

Année scolaire (trois trimestres) .. .. .	2.000 fr.	} payable : 700 fr. en Octobre. 700 fr. en Janvier. 600 fr. en Avril.	
Un trimestre .. .. .	700 fr.		payable en 1 fois.
Deux trimestres .. .. .	1.400 fr.		payable en 2 fois.

2° Pour les branches obligatoires de l'enseignement général (voir ci-dessus) et deux spécialités :

Année scolaire .. .. .	3.000 fr.	} payable : 1.000 fr. en Octobre. 1.000 fr. en Janvier. 1.000 fr. en Avril.	
Un trimestre .. .. .	1.000 fr.		payable en 1 fois.
Deux trimestres .. .. .	2.000 fr.		payable en 2 fois.

3° Pour toutes les branches obligatoires de l'Enseignement général sans enseignement spécial :

Année scolaire .. .. .	1.200 fr.	} payable : 400 fr. en Octobre. 400 fr. en Janvier. 400 fr. en Avril.	
Un trimestre .. .. .	400 fr.		payable en 1 fois.
Deux trimestres .. .. .	800 fr.		payable en 2 fois.

Il est en outre perçu 30 francs par an pour l'Association Amicale de l'École Normale (donnant droit à l'abonnement au *Monde Musical*, organe de l'École) et 25 francs de frais d'examens pour les élèves ayant obtenu un diplôme.

## COURS SUPPLÉMENTAIRES

(UN COURS PAR SEMAINE)

Gymnastique rythmique :	p. trim.	Langue française :	p. trim.
1 Cours par semaine .. .. .	140 fr.	1 Cours par semaine .. .. .	125 fr.
2 — — — — — .. .. .	225 fr.	2 — — — — — .. .. .	200 fr.
Instruction générale .. .. .	100 fr.	Préparation aux examens de	
Langues étrangères .. .. .	150 fr.	l'État .. .. .	150 fr.

## COURS D'ENFANTS

(UN COURS PAR SEMAINE)

Solfège .. .. .	p. trim.	Violon .. .. .	p. trim.
Piano .. .. .	100 fr.	Violoncelle .. .. .	150 fr.
	150 fr.		

Tout trimestre commencé est dû.

Il est tenu compte des absences de plus d'un mois pour cause de maladie.

L'enseignement est organisé de telle manière que les élèves n'aient pas besoin de leçons particulières, sauf dans des cas exceptionnels (élèves en retard, ou éprouvant des difficultés). Dans ce cas, ils en règlent directement le prix aux professeurs.

## ÉLÈVES LIBRES



L'ÉCOLE NORMALE DE MUSIQUE admet à titre d'élèves libres des élèves qui, ne pouvant suivre tous les Cours de l'Enseignement complet, veulent néanmoins recevoir un enseignement musical sérieux et bénéficier de l'organisation de l'École.

Ils sont libres de choisir les cours qui leur conviennent aux conditions suivantes :

	Trimestre	Un An
Piano .. .. .	350	1.000
Orgue .. .. .	350	1.000
Violon .. .. .	350	1.000
Violoncelle. .. .. .	350	1.000
Harpe .. .. .	350	1.000
Chant .. .. .	350	1.000
Harmonie .. .. .	350	1.000
Contrepoint .. .. .	350	1.000
Solfège.. .. .	150	400
Analyse harmonique et construction musicale .. .. .	150	400
Musique de chambre. .. .. .	250	700
Orchestre, Chœurs .. .. .	150	400
Histoire de la Musique .. .. .	150	400

Les inscriptions sont reçues à toute époque de l'année.

Les élèves libres ne sont pas astreints aux examens de fin d'année et ne peuvent obtenir de diplôme.



UN COURS D'INTERPRÉTATION DE M. JACQUES THIBAUD



UNE CLASSE DE VIOLONCELLE PABLO CASALS ET ALEXANIAN